

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-04-019

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à vingt heure trente minutes,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, nouvellement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice	:	15
Nombre de membres présents	:	13
Nombre de suffrages exprimés	:	14
(POUR : 14 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)		

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/04/2026

Étaient présents : FIGEAC Francis, CASTELNAU Dorothée, ROBERT Jean-Marc, MARTY Annie, DEILHES Benoît, ESCOBOSA Alain, CHAPPET Justine, BOISSEL Florence, FIGEAC Valentin, CAPPOT Christophe, PERIÉ Marie-Laure, PERIÉ Cécile, ROUMIGUIÉ Alexandre,

Étaient excusés : COHEN Rebecca, RENAGLIA François (a donné procuration à Madame Justine CHAPPET),

Madame BOISSEL Florence a été désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance publique du jeudi 9 avril 2026,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance publique du jeudi 9 avril 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'**APPROUVER** le procès-verbal du conseil municipal du jeudi 9 avril 2026.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.



Le Maire,

Francis FIGEAC.

La secrétaire de séance,

Florence BOISSEL.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 28 AVR. 2026

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Déliberation n°2026-04-020

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à vingt heure trente minutes,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, nouvellement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13
(POUR : 13 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/04/2026

Étaient présents : FIGEAC Francis, CASTELNAU Dorothée, ROBERT Jean-Marc, MARTY Annie, DEILHES Benoît, ESCOBOSA Alain, CHAPPET Justine, BOISSEL Florence, FIGEAC Valentin, CAPPOT Christophe, PERIÉ Marie-Laure, PERIÉ Cécile, ROUMIGUIÉ Alexandre,

Étaient excusés : COHEN Rebecca, RENAGLIA François (a donné procuration à Madame Justine CHAPPET),.

Madame BOISSEL Florence a été désignée en qualité de secrétaire.

*Monsieur Le Maire a quitté la salle de séance,
il n'a pas pris position au vote et n'a pas participé au débat.*

OBJET : Budget Annexe TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.222-3 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2024 du Budget Principal de la Commune ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
DEPENSES	5 955,74	0,00	34 964,00	12 211,86
RECETTES	5 955,74	37,74	34 964,00	20 653,80
Déficit / Excédent	/	+ 37,74	/	+ 8 441,94
Résultat cumulé de l'exercice 2025	+ 8 479,68			
Résultat 2024 reporté		+ 5 918,98		+ 16 064,88
Résultat global 2025		+ 5 956,72		+ 24 506,82
Résultat cumulé	+ 30 463,54			

Restes à réaliser en dépenses d'investissement	0,00
Restes à réaliser en recettes d'investissement	0,00
Résultat des restes à réaliser	0,00
Résultat global dégagé par la section d'investissement	5 956,72

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement :

R001 – Résultat d'Investissement	+ 5 956,72
R002 – Résultat de Fonctionnement	+ 24 506,82

Vu l'avis favorable de la commission des finances et la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire en date du 9 avril 2026,

Après cette présentation et hors présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE
A l'unanimité des membres présents

- d'**APPROUVER** le COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 du budget principal de la commune,
- d'**AFFECTER** la somme de 24 506,82 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2026,
- de **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.



La 1^{ère} Adjointe,

Dorothée CASTELNAU.

La secrétaire de séance,

Florence BOISSEL.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 28 AVR. 2026

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-04-021

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à vingt heure trente minutes,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, nouvellement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
(POUR : 13 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/04/2026

Étaient présents : FIGEAC Francis, CASTELNAU Dorothée, ROBERT Jean-Marc, MARTY Annie, DEILHES Benoît, ESCOBOSA Alain, CHAPPET Justine, BOISSEL Florence, FIGEAC Valentin, CAPPOT Christophe, PERIÉ Marie-Laure, PERIÉ Cécile, ROUMIGUIÉ Alexandre,

Étaient excusés : COHEN Rebecca, RENAGLIA François (a donné procuration à Madame Justine CHAPPET),

Madame BOISSEL Florence a été désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : TRANSPORT SCOLAIRE : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un **EXCEDENT de 24 506,82 €**

DÉCIDE

d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<i>Reports</i>	
Pour rappel : Excédent reporté de la section d'Investissement de l'année antérieure :	5 918,98
Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure :	16 064,88

<i>Soldes d'exécution</i>	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	37,74
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	8 441,94

<i>Restes à réaliser</i>	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0
En recettes pour un montant de :	0

<i>Besoin net de la section d'investissement</i>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0

Le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

<i>Compte 1068</i>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) :	0

<i>Ligne 002</i>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R 002) :	24 506,82


Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

Le Maire,




Francis FIGEAC.

La secrétaire de séance,



Florence BOISSEL.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 28 AVR. 2026

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-04-022

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à vingt heure trente minutes,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, nouvellement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
(POUR : 13 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/04/2026

Étaient présents : FIGEAC Francis, CASTELNAU Dorothée, ROBERT Jean-Marc, MARTY Annie, DEILHES Benoît, ESCOBOSA Alain, CHAPPET Justine, BOISSEL Florence, FIGEAC Valentin, CAPPOT Christophe, PERIÉ Marie-Laure, PERIÉ Cécile, ROUMIGUIÉ Alexandre,

Étaient excusés : COHEN Rebecca, RENAGLIA François (a donné procuration à Madame Justine CHAPPET),.

Madame BOISSEL Florence a été désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL : Adoption du Budget Annexe 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

Vu le décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne des documents budgétaires par les Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57 aux communes,

Vu la délibération n° 2026-04-020 du 27 avril 2026 adoptant le Compte Financier Unique de l'année 2025,

Vu la délibération n°2026-04-021 du 27 avril 2026 approuvant l'affectation des résultats 2025,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- de **VOTER** le budget annexe par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres,

- d'**ADOPTER** le budget annexe du Transport Scolaire Communal pour l'exercice 2026 comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES	43 506,82 €	5 994,46 €
RECETTES	43 506,82 €	5 994,46 €

- de **PRÉCISER** que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au Budget annexe du Transport Scolaire Communal,

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

Le Maire,



Francis FIGEAC.

La secrétaire de séance,

Florence BOISSEL.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 28 AVR. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le tribunal administratif de Toulouse sis 68, rue Raymond IV B dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-04-023

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à vingt heure trente minutes,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, nouvellement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13
(POUR : 13 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/04/2026

Étaient présents : FIGEAC Francis, CASTELNAU Dorothee, ROBERT Jean-Marc, MARTY Annie, DEILHES Benoit, ESCOBOSA Alain, CHAPPET Justine, BOISSEL Florence, FIGEAC Valentin, CAPPOT Christophe, PERIÉ Marie-Laure, PERIÉ Cécile, ROUMIGUIÉ Alexandre,

Étaient excusés : COHEN Rebecca, RENAGLIA François (a donné procuration à Madame Justine CHAPPET),.

Madame BOISSEL Florence a été désignée en qualité de secrétaire.

**Monsieur Le Maire a quitté la salle de séance,
il n'a pas pris position au vote et n'a pas participé au débat.**

OBJET : COMMUNE : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.222-3 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du Budget Principal de la Commune ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
DEPENSES	916 800,00	281 205,14	742 940,50	486 764,45
RECETTES	916 800,00	93 376,47	742 940,50	552 764,90
Déficit/ Excédent	/	- 187 828,67	/	+ 66 000,45
Résultat cumulé de l'exercice 2025	- 121 828,22			
Résultat 2024 reporté		+ 127 996,87		+ 217 557,50
Résultat global 2025		- 59 831,80		+ 283 557,95
Résultat cumulé	+ 223 726,15			

et des taux des contributions et produits afférents ;

Restes à réaliser en dépenses d'investissement	-18 500,00
Restes à réaliser en recettes d'investissement	+ 35 000,00
Résultat des restes à réaliser	+ 16 500,00
Résultat global dégagé par la section d'investissement	+ 240 226,16

Proposition d'affectation du résultat :

R001 – Résultat d'Investissement	-59 831,80
Cpte 1068 – Recette d'Investissement	+ 43 331,80
R002 – Résultat de Fonctionnement	+ 240 226,16

Vu l'avis favorable de la commission des finances et la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire en date du 9 avril 2026,

Après cette présentation et hors présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE
A l'unanimité des membres présents

- d'**APPROUVER** le COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 du budget principal de la commune,
- d'**AFFECTER** la somme de 240 226,16 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2026,
- de **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

La 1^{ère} Adjointe,

Dorothee CASTELNAU.

La secrétaire de séance,

Florence BOISSEL.



Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 28 AVR. 2026

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2026-04-024

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à vingt heure trente minutes,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, nouvellement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
(POUR : 13 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/04/2026

Étaient présents : FIGEAC Francis, CASTELNAU Dorothée, ROBERT Jean-Marc, MARTY Annie, DEILHES Benoît, ESCOBOSA Alain, CHAPPET Justine, BOISSEL Florence, FIGEAC Valentin, CAPPOT Christophe, PERIÉ Marie-Laure, PERIÉ Cécile, ROUMIGUIÉ Alexandre,

Étaient excusés : COHEN Rebecca, RENAGLIA François (a donné procuration à Madame Justine CHAPPET),.

Madame BOISSEL Florence a été désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : COMMUNE : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement 2025.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un **EXCEDENT de 240 226,15**

DÉCIDE

d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<i>Reports</i>	
Pour rappel : Déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure :	127 996,87
Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure :	217 557,50
<i>Soldes d'exécution</i>	
Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement de :	- 187 828,67
Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section de fonctionnement de :	66 000,45
<i>Restes à réaliser</i>	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	18 500,00
En recettes pour un montant de :	35 000,00
<i>Besoin net de la section d'investissement</i>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	43 331,80
- Le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section	
<i>Compte 1068</i>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) :	43 331,80
<i>Ligne 002</i>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R 002) :	240 226,15

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

Le Maire,



Francis FIGEAC.

La secrétaire de séance,

Florence BOISSEL.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 28 AVR. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le tribunal administratif de Toulouse sis 68, rue Raymond IV B dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-04-025

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à vingt heure trente minutes,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, nouvellement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
(POUR : 13 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/04/2026

Étaient présents : FIGEAC Francis, CASTELNAU Dorothee, ROBERT Jean-Marc, MARTY Annie, DEILHES Benoit, ESCOBOSA Alain, CHAPPET Justine, BOISSEL Florence, FIGEAC Valentin, CAPPOT Christophe, PERIÉ Marie-Laure, PERIÉ Cécile, ROUMIGUIÉ Alexandre,

Étaient excusés : COHEN Rebecca, RENAGLIA François (a donné procuration à Madame Justine CHAPPET),,

Madame BOISSEL Florence a été désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR L'ANNÉE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'avis favorable du débat d'orientation budgétaire du 9 avril 2026,

Suite au débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire propose un MAINTIEN des taux d'imposition. Ces taux seront appliqués aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux au titre de l'année 2026.

Depuis 2023, les communes et EPCI votent à nouveau le taux de la Taxe d'Habitation, qui concerne seulement les résidences secondaires, les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non retenus à la CFE, les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'Etat ou des collectivités locales et non exonérés et les logements vacants depuis plus de deux ans.

Pour rappel, depuis 2021, le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) cumule les anciens taux communal et départemental.

Le Conseil Municipal prend connaissances
des nouvelles bases d'imposition prévisionnelles notifiées pour l'année 2026.

**Après en avoir délibéré et analysé les besoins financiers de la commune,
le conseil municipal,**

DÉCIDE

A L'UNANIMITÉ des membres présents

- de MAINTENIR les taux des taxes 2026, de la façon suivante :

TAXE FONCIÈRE (Bâti)	34,53 %
TAXE FONCIÈRE (Non Bâti)	50,88 %
TAXE D'HABITATION	10,83 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	17,54 %

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.



Le Maire,

Francis FIGEAC.

La secrétaire de séance,

Florence BOISSEL.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 28 AVR. 2026

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-04-026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à vingt heure trente minutes,
Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, nouvellement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
(POUR : 13 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/04/2026

Étaient présents : FIGEAC Francis, CASTELNAU Dorothée, ROBERT Jean-Marc, MARTY Annie, DEILHES Benoît, ESCOBOSA Alain, CHAPPET Justine, BOISSEL Florence, FIGEAC Valentin, CAPPOT Christophe, PERIÉ Marie-Laure, PERIÉ Cécile, ROUMIGUIÉ Alexandre,

Étaient excusés : COHEN Rebecca, RENAGLIA François (a donné procuration à Madame Justine CHAPPET),.

Madame BOISSEL Florence a été désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : COMMUNE : Adoption du Budget primitif 2026 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

Vu le décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne des documents budgétaires par les Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57 aux communes,

Vu la délibération n° 2026-04-023 du 27 avril 2026 adoptant le Compte Financier Unique de l'année 2025,

Vu la délibération n°2026-04-024 du 27 avril 2026 approuvant l'affectation des résultats 2025,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- de **VOTER** le budget annexe par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres,

- d'**ADOPTER** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES	769 660,41 €	310 767,54 €
RECETTES	769 660,41 €	310 767,54 €

- de **PRÉCISER** que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au Budget primitif de la commune,

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

Le Maire,



Francis FIGEAC.

La secrétaire de séance,

Florence BOISSEL.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 28 AVR. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le tribunal administratif de Toulouse sis 68, rue Raymond IV B dans un délai de deux mois à compter de sa publication.